



INVITATION À AGIR par rapport au projet de loi C-51

Le gouvernement Harper a déposé le projet de loi C-51, *Loi modifiant la Loi sur les aliments et les drogues*, à la Chambre des communes le 8 avril 2008 ainsi que le projet de loi C-52, *Loi sur la sécurité des produits de consommation*. Les deux projets de loi font partie du *Plan d'action pour assurer la sécurité des produits alimentaires et de consommation* (www.healthycanadians.gc.ca/pr-rp/action-plan_f.html), plan d'action favorable à l'industrie. Ainsi, un peu à la Orwell, le gouvernement et les médias parlent de « mesures plus musclées pour assurer la sécurité du consommateur » lorsqu'ils décrivent cette nouvelle législation qui diminue de façon draconienne les exigences en matière de sécurité lors de l'homologation des médicaments (C-51).

Dans notre système actuel de réglementation des médicaments, mis en place après les effets désastreux de la thalidomide, l'homologation des médicaments requiert des preuves minimales de leur sécurité et efficacité. La preuve de l'efficacité du médicament est la véritable innovation dans la foulée de la thalidomide. Ainsi, parce qu'un médicament pouvait entraîner des conséquences non prévisibles et épouvantables, aucune exposition à ce médicament n'en valait la peine à moins que ce dernier ne présente des bénéfices tangibles. Or, le gouvernement propose une homologation progressive et cela va à l'encontre de cette approche. L'idée est de d'abord lancer de nouveaux médicaments « prometteurs » sur le marché puis observer ce qui arrive. En d'autres mots, il s'agit d'exposer les Canadiennes et les Canadiens d'abord puis de compter les corps ensuite.

Tony Clement, ministre de la Santé, mentionne que le projet de loi C-51 « est d'abord basé sur la prévention des problèmes... » (Chambre des communes, *Hansard*, 30 avril 2008). C'est tout à fait le contraire qui est vrai. Si le projet de loi C-51 est adopté, plutôt que prévenir les problèmes en premier lieu, soit une approche préventive, il s'ensuivra davantage de problèmes de sécurité qu'il faudra alors « gérer ». Le désastre récent associé au Vioxx nous a appris qu'une réponse inadéquate en matière de réglementation dès premiers signes de réactions indésirables, jumelée à une publicité musclée s'adressant directement aux consommateurs, entraîne des milliers de décès qui pourraient être évités.

Le projet de loi C-51 permet la mise en marché rapide de nouveaux médicaments coûteux – dont la plupart n'offrent aucun avantage thérapeutique par rapport aux médicaments plus sécuritaires et moins coûteux – avant que la recherche sur leur efficacité et leur sécurité ne soit complétée. Une « surveillance » après la mise en marché permettra de gérer les dommages. De plus, les études après la mise en marché sont généralement menées par l'industrie et sont biaisées en faveur de leur produit. En fait, les Canadiennes et les Canadiens sont utilisés comme cobayes et consomment des médicaments qui n'ont pas été testés adéquatement. Nous avons besoin d'un meilleur suivi de la sécurité des médicaments à long terme. Toutefois, cela ne doit pas être présenté comme un compromis qui justifie des normes inférieures en matière de sécurité avant la mise en marché.

La raison invoquée pour cette « souplesse » supplémentaire et la mise en marché précoce des médicaments est le fait qu'il n'y a aucun traitement disponible pour certains patients souffrant de maladies rares et que ces derniers ne peuvent attendre la fin d'un long processus d'homologation. Or, cette situation est très rare. Toutefois, lorsqu'elle survient, les patients obtiennent le nouveau médicament par l'entremise du Programme d'accès spécial, sans diminution générale des normes de sécurité et d'efficacité.

Le projet de loi C-51 diminue « l'obligation légale de diligence » du ministre de la Santé et permet à Santé Canada de se dégager de sa responsabilité en cas de négligence réglementaire lorsque des Canadiennes et des Canadiens ont des réactions indésirables à de nouveaux médicaments non testés adéquatement.



Conséquences du projet de loi C-51 :

1. **Diminution des normes de sécurité** : l'homologation des médicaments ne sera plus fondée sur une approche préventive mais sur une approche de gestion des risques selon laquelle un ministre peut décider, sur la base des données confidentielles de l'industrie, si les « avantages » l'emportent sur les « risques ».
2. **Accélération de l'homologation des médicaments** en mettant en place un cadre juridique pour « l'homologation progressive » des produits pharmaceutiques qui requiert moins de preuves de la sécurité et de l'efficacité du médicament. L'homologation rapide a déjà entraîné des réactions indésirables (souvenons-nous de Vioxx) et maintenant, Santé Canada veut accélérer davantage le processus.
3. **Élimination des obstacles à la publicité s'adressant directement aux consommateurs**. La nouvelle réglementation pourrait permettre la publicité de toutes sortes de médicaments sur ordonnance. La publicité sur les médicaments donne des informations trompeuses et nuisibles. De plus elle encourage l'achat de nouveaux médicaments plus coûteux qui ne sont généralement pas meilleurs.
4. **Consacrer le caractère secret et la confidentialité commerciale** pour la première fois dans la *Loi sur les aliments et les drogues* plutôt que mettre en valeur le droit de chaque citoyenne et citoyen de connaître les preuves scientifiques de la sécurité et de l'efficacité du médicament.

Communiquez avec votre député(e) fédéral(e) dès aujourd'hui pour exprimer votre opposition au projet de loi C-51 !

Les Canadiennes et les Canadiens ne veulent pas être moins protégés en matière de santé. Ne donnez pas à Santé Canada le mandat légal de continuer à protéger les intérêts des entreprises plutôt que la santé et la sécurité des Canadiennes et des Canadiens.

Parlez à vos amis des dangers du projet de loi C-51 dès aujourd'hui !

Trouvez votre député(e) ici (code postal nécessaire) :

<http://www.elections.ca/scripts/pss/FindED.aspx?L=f>

Personnes-ressources et député(e)s :

<http://webinfo.parl.gc.ca/MembersOfParliament/MainMPsCompleteList.aspx?TimePeriod=Current&Language=F>

AUTRES RESSOURCES

Lire le projet de loi C-51:

http://ww2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=F&Parl=39&Ses=2&Mode=1&Pub=Bill&Doc=C-51_1

Les vraies raisons derrière les changements proposés à la *Loi sur les aliments et les drogues* :

www.healthcoalition.ca/fr-safetylast.pdf

Lire Ill-Health Canada :

www.policyalternatives.ca/index.cfm?act=news&do=Article&call=1025&pA=BB736455&type=5

Pour en savoir davantage :

www.medicare.ca

D'autres raisons pour s'opposer au projet de loi C-51 :

www.stopc51.com/